

INSCRIPTIONS AUX CONCOURS RESERVES ET EXAMENS PROFESSIONNALISES RESERVES DES PERSONNELS D'ENSEIGNEMENT ET D'ÉDUCATION - SESSION 2016 -

- EXAMEN PROFESSIONNALISE RESERVE DE PROFESSEUR DES ECOLES
- CONCOURS RESERVES DES PERSONNELS ENSEIGNANTS DU SECOND DEGRE (CAPES, CAPEPS, CAPET)
- EXAMEN PROFESSIONNALISE RESERVE DE PROFESSEUR DE LYCEE PROFESSIONNEL
- CONCOURS RESERVES DE CONSEILLER PRINCIPAL D'ÉDUCATION
- CONCOURS RESERVES DE CONSEILLER D'ORIENTATION PSYCHOLOGUE



Inscriptions par Internet
du jeudi 10 septembre 2015 à partir de 07h00 au jeudi 15 octobre 2015 avant 12h00

L'inscription au concours se fait entièrement par Internet à l'adresse suivante :

<http://www.education.gouv.fr/siac1> pour les recrutements de personnels enseignants du premier degré

<http://www.education.gouv.fr/siac2> pour les recrutements de personnels d'enseignement et d'éducation du 2^{sd} degré

Transmission des dossiers de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle

Concours et examens professionnalisés réservés de recrutements des personnels enseignants et d'éducation :

L'envoi **du dossier de Raep**, en double exemplaire, devra obligatoirement être effectué **par voie postale et en recommandé simple** au plus tard le **lundi 30 novembre 2015**, le cachet de la poste faisant foi à l'adresse suivante :

LOG'INS-ND LOGISTICS

Bâtiment A - ZAC des Haies Blanches

9-11 rue des Haies Blanches

91830 LE COUDRAY-MONTCEAUX

Examens professionnalisés réserves de recrutement de professeurs des écoles :

L'envoi **du dossier de Raep**, en trois exemplaires, devra obligatoirement être effectué **par voie postale et en recommandé simple** au plus tard le **lundi 30 novembre 2015**, le cachet de la poste faisant à la **division des examens et concours du rectorat** de l'académie de la Guyane, place Léopold Heder, BP 6011, 97306 Cayenne Cedex

Afin d'éviter toute perte de dossier, les candidats devront :

- préciser sur l'enveloppe d'expédition l'intitulé du concours

- utiliser obligatoirement comme page de couverture du dossier de Raep le document proposé à l'issue de l'inscription par Internet.

Le non-respect de la date et des modalités d'envoi entraînera l'élimination du candidat.

Les calendriers des épreuves d'admission seront disponibles sur les sites internet de l'académie de la Guyane.

Pour tous renseignements complémentaires, vous disposez d'un système d'information et d'aide aux concours sur le site internet du M.E.N. : <http://www.education.gouv.fr/siac1> ou <http://www.education.gouv.fr/siac2>
Consultez la rubrique "Guide concours" et lisez attentivement les écrans lors de votre inscription.